

Les aides financières en Spéléo / Canyon / Plongée souterraine

Aides stages de formation personnelle

(découverte, perfectionnement technique, formation complémentaire, M0, colonie de vacances agréé par le pôle développement figurant au calendrier national)

FFS : label jeune 10 à 25 ans (inclus) = 16€/j - Cf en fin de document

CDS 69 :

- stages CDS69 = 50 % du coût du stage ; en deux versements
- stages hors CDS69 = 35 % du coût du stage ; en deux versements
- colonie de vacances= 17.5% du coût du stage; en un versement

cf convention: <https://www.csr-rhonealpes.fr/cds69/les-services/formations/> à renvoyer avant le début du stage.

CLUB: se renseigner auprès de son club

Aides stages diplômants

stage initiateur et recyclage

FFS : (A ce jour, ce dispositif FFS n'est pas valable pour canyon et plongée souterraine mais des négociations sont en cours)

• **2 initiateurs par club.**

Concerne les stagiaires, inscrits à un stage de formation d'initiateur fédéral, et faisant partie d'un club sans breveté fédéré ou d'un club comptant plus de 15 membres avec un seul breveté fédéré. Réduction de 112 euros sur le coût total du stage.

• **Jeunes initiateurs.**

Concerne les stagiaires, inscrits à un stage de formation d'initiateur fédéral, et âgés de moins de 26 ans à la date du stage. Réduction de 112 euros sur le coût total du stage.

• **Tarif groupe initiateurs.**

Deux membres ou plus du même club inscrit au même stage d'initiateur fédéral ou participant à un stage initiateur fédéral sur la même année civile (informer du nom et du lieu du stage des autres candidats). Réduction de 112 euros sur le coût du stage pour chacun.

• **Initiatrice.**

Concerne les candidates inscrites à un stage initiateur fédéral. Réduction de 112 euros sur le coût total du stage.

Ces offres ne sont pas cumulables

Pour l'aide stage initiateur, la demande est à envoyer à l'EFS, voir la procédure sur cette page : <https://ffspeleo.fr/index.php?nocache=1&alias=les-aides-a-la-formation#>

CSR AURA : 100€

- > Être fédéré en région Aura
- > Après le stage il faut adresser l'attestation de présence et de paiement au correspondant régional (Emmanuel Cazot)
- > Il n'y a actuellement pas de contrepartie demandée mais le CSR espère que les candidats aidés participeront à des actions d'enseignement type JNS, etc..

CDS 69 : 50 % du coût du stage (initiateur, recyclage ; en deux versements)

cf convention: <https://www.csr-rhonealpes.fr/cds69/les-services/formations/> à renvoyer avant le début du stage.

CLUB: se renseigner auprès de son club

stage moniteur spéléo

FFS : Stage de titularisation : Les frais logistiques (hébergement, nourriture) liés à la participation à un stage initiateur en tant que moniteur-stagiaire sont à la charge de la FFS ou du CSR organisateur du stage.

CSR AURA : 2/3 coût du stage (modules 1, 2 et 3), en deux versements. Une convention est signée et prévoit :

- le versement du 1^{er} tiers après participation à chaque module, validé ou non,
- en cas de réussite, le versement du 2nd tiers après encadrement d'un stage initiateur sous 24 mois après la titularisation.

stage moniteur canyon / plongée souterraine

Dès que nous avons plus d'informations sur ces points, nous vous en ferons part.

Aides stages secours SSF national

FFS : label jeune 10 à 25 ans (inclus) = 16€/j - Cf en fin de document

CDS 69 : 50 % minimum du coût du stage, sur validation du CTDS - cf convention

Aide Label Jeunes (FFS)

- Elle concerne les stagiaires fédérés, entre 10 et 25 ans inclus
- Le Label Jeunes porte sur les stages de formation personnelle, découverte, perfectionnement technique, colonie de vacances agréé par le pôle développement, M0 (spéléo, canyon, et plongée souterraine) et tous les stages nationaux du SSF figurant au calendrier national
- La FFS prend à sa charge 16 euros par journée de stage
- Montant de l'aide plafonné à 30% du coût total du stage
- Elle concerne les stages de 4 jours pleins au minimum
- Cette aide est renouvelable une seule fois dans l'année (2 stages)

Le responsable de stage complète le formulaire et la demande est à envoyer à: label.jeune@ffspeleo.fr.

Procédure ci-dessous :

[Procédure d'attribution et formulaire d'aide Label jeunes](#)

Autres aides pour les clubs

Projet Sportif Fédéral (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) portée par FFS:

Date d'ouverture de la campagne : en avril

1500€ minimum (possibilité de déposer 2 projets, à 750€ minimum chacun)

Si un projet ne peut pas être porté par un club seul, il peut faire un partenariat avec le **CDS** pour mutualiser le projet.

Contact: bureau@cdspeleo69.fr

Les **thématisques** pour l'année 2025 dans lesquelles les projets doivent porter sont :

- Faciliter l'accès à la formation (pratiquants et cadres)
- Promouvoir la pratique urbaine et artificielle
- Actions à destination du public jeune (scolaire, université...) et plus globalement l'adaptation de la pratique à tous les publics (seniors, handicap...)
- Action des Dolomites en sept/oct 2025 auprès des établissements scolaires ?
- Le sport santé
- L'environnement (action de préservation du milieu et/ou sensibilisation et formation)
- La sécurité (matériel et équipement)
- Les luttes contre les violences (sexiste, homophobie, discrimination...)
- La féminisation (de la pratique, de l'encadrement, des instances dirigeantes) => c'est un des axes prioritaires, la fédération doit mettre 20% de ses crédits sur les projets qui portent là-dessus

Ne sont pas éligibles : les projets spéléo-secours (sauf de la formation), et l'organisation de congrès ou d'événements.

Renseignements: psf@ffspeleo.fr

FAAL : FFS - aide exceptionnelle

ACTIONS CONCERNÉES :

- Tout travail d'exploration ou d'études sur le territoire national : travaux d'ampleur, campagnes de prospection, topographie, etc.
- Les actions de promotion de la spéléologie et de ses disciplines connexes.
 - o Démocratisation auprès du grand public
 - o Favoriser l'accès à tous les publics (handicapés, féminines, etc.)
- Publication : ouvrages de synthèse, inventaire, etc.
- Etudes diverses à caractère scientifique ou technique (innovation, recherche, etc)
- Manifestations à caractère exceptionnel : colloques, journées d'études, etc.

NB : Ne peuvent entrer dans ce cadre : les stages, les congrès et publications périodiques.

https://memento.ffspeleo.fr/IMG/pdf/2023_fichefaal_projet.pdf

Région AURA aide à l'équipement de club sportif (min 500€)

> signer convention, acheter le matériel, présenter la facture. Attention, valable un an sur deux

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-lequipement-sportif-de-mon-club-accueillant-des-personnes-en-situation-de-handicap>

Collectivité territoriale:

Se renseigner auprès de sa commune pour les clubs.